NON à la hausse de l'âge de la retraite! NON à la baisse des rentes!

La Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020) est inacceptable.

Les femmes à 65 ans, puis toutes et tous à 67!

PV 2020 prévoit l'augmentation de 64 à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. Sous prétexte d'égalité, ouvrières, caissières et secrétaires devraient ainsi trimer une année de plus, au seul profit du patronat. Celles qui ne pourraient pas le faire subiraient une baisse à vie de leur rente AVS.

Deuxièmement, en obligeant des dizaines de milliers de femmes à rester sur le marché du travail, la hausse de l'âge de la retraite **stimulerait le chômage**. Enfin, elle préparerait l'étape suivante: les 67 ans pour toutes et tous. Même les représentants des partis bourgeois qui soutiennent PV 2020 l'annoncent déjà!

Pas un centime pour les retraités actuels!

PV 2020 n'apporterait aucune amélioration – pas un centime! – aux retraités actuels, soit près de 2,3 millions de personnes. Au vu de l'explosion sans fin des primes maladie, ce blocage des rentes se traduirait par la **baisse de leur revenu**. Elle serait encore accentuée par l'augmentation de la TVA, l'impôt le plus antisocial. Une fois de plus, les femmes seraient particulièrement prétéritées: 40 % d'entre elles n'ont que l'AVS pour vivre.

Salariés à la caisse, banques et assurances à la fête

PV 2020 ne garantirait même pas le maintien du niveau des rentes pour les futurs retraités. Pour les femmes, cet objectif serait une chimère. Elles reçoivent, en moyenne, une rente AVS de 2000 francs. Le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite les priverait dès lors de 24000 francs. Avec le supplément de 70 francs par mois, il faudrait donc qu'elles vivent **jusqu'à 94 ans** pour récupérer cette perte...

Pour ce qui est des rentes du 2^e pilier, toute projection à 20 ou 30 ans est aléatoire. Ce qui est certain, c'est que les attaques patronales visant à en réduire le niveau se poursuivront.

Bref, la hausse des cotisations dans le 2º pilier prévue par PV 2020 risque d'avoir pour seul effet la diminution du salaire net des travailleurs concernés. En revanche, banques et assurances en profiteraient pour accroître les bénéfices réalisés sur notre dos.

Attention: chaque feuille ne doit comporter que des signatures provenant de la même communue.

REFERENDUM contre la Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

publiée dans la Feuillle fédérale le 28 mars 2017

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Canton		N° postal		Commune politique		
	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						

٥									
Expiration du délai référendaire: 06-07-2017									
Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent cidessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.									
Lieu	l:	Signature manuscrite:							
Date	e:	Fonction	officielle:						

et assurances à la fête.

- cotisations. Résultat des courses: salariés à la caisse; banques pour les futurs retraités. La seule certitude, c'est la hausse des > Elle ne garantirait même pas le maintien du niveau des rentes
 - la TVA, cela se traduirait par la baisse de leur revenu. ab assued el ab ta aibelem eaming sab noisolgxa'l ab uv uA
 - Elle n'apporterait aucune amélioration aux retraités actuels.
 - la porte ouverte aux 67 ans pour toutes et tous. à défaut, à subir une baisse à vie de leur rente AVS. Ce serait
 - Le obligerait les femmes à trimer une année de plus ou,

: əldatqəssani La Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 est

et la baisse des rentes! contre la hausse de l'âge de la retraite

HON

contre PV2020

Le formulaire référendaire est à l'intérieur du feuillet





Ne pas affranchir Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta Envoi commercial-réponse

Nous disons NON à la hausse de l'âge de la retraite!

- Parce que ce serait une année de plus à trimer à la caisse de la Migros, à nettoyer les bureaux le soir, à bosser en usine, etc.
- Parce que les femmes qui ne pourraient pas travailler une année de plus subiraient une baisse à vie de leur rente AVS.
- Parce qu'en contraignant des dizaines de milliers de femmes à rester sur le marché du travail, la hausse de l'âge de la retraite stimulerait le chômage.
- Parce qu'il s'agit d'une étape vers les 67 ans pour toutes et tous.
- Parce qu'en Suisse, nous sommes déjà les champions du monde de la durée du travail.
- Parce qu'on a bien mérité, après une vie de labeur, de réaliser de nouveaux projets et d'avoir enfin du temps pour celles et ceux qu'on aime.

PS genevois, 15 Rue des Voisins, 1205 Genève

